

N° 74

D É C R E T

**EXTENSION DE LA PÉRIODE DE PAIEMENT DES IMPÔTS DES DISTRICTS SCOLAIRES
DANS CERTAINS DISTRICTS SCOLAIRES DES COMTÉS DE NASSAU ET ROCKLAND**

ATTENDU QUE, le 26 octobre 2012, j'ai promulgué le décret n° 47 déclarant un état d'urgence pour catastrophe naturelle dans les 62 comtés de l'État de New York; et

ATTENDU QUE, dès le 29 octobre 2012, et les jours suivants, l'ouragan Sandy a apporté des vents violents et des pluies torrentielles, causant des inondations records et de graves marées de tempête dans tout l'État, endommageant gravement de nombreux comtés, notamment les comtés de Nassau et Rockland; et

ATTENDU QUE les impôts des districts scolaires pour l'année scolaire 2012-2013 sont actuellement dus aux alentours du 10 novembre 2012, dans les districts scolaires situés dans le comté de Nassau; et

ATTENDU QU'un versement des impôts des districts scolaires pour l'année scolaire 2012-2013 était dû le 5 novembre 2012 ou environ pour le district scolaire central de Haverstraw–Stony Point, situé dans le comté de Rockland; et

ATTENDU QUE la section 925-a de la Loi sur les Impôts fonciers autorise le Gouverneur à étendre de manière rétroactive la période de paiement desdits impôts sans intérêts ni sanction sur demande du directeur en chef d'un comté, d'une ville, d'un village ou d'un district scolaire touchés durant une catastrophe naturelle d'État d'une durée allant jusqu'à 22 jours à partir de la date finale à laquelle de tels impôts sont actuellement dus; et

ATTENDU QUE, à la suite des interruptions en cours causées par l'ouragan Sandy, certains districts scolaires des comtés de Nassau et d'Orange ont demandé une extension de la période de paiement des impôts des districts scolaires qui seraient sinon dus, respectivement le 31 octobre et le 10 novembre 2012 ou environ, et qu'une telle extension a été approuvée par le décret 70, émis le 9 novembre 2012; et

ATTENDU QUE de telles demandes d'extension ont été reçues par le Bureau du Gouverneur de la part des districts scolaires suivants au sein des comtés indiqués ci-dessous : Comté de Nassau : (1) District scolaire East Williston Union Free; (2) District scolaire Roslyn Union Free; (3) District scolaire Lawrence Union Free; (4) District scolaire Franklin Square Union Free; (5) District scolaire New Hyde Park-Garden City Park Union Free; (6) District scolaire Malverne Union Free; (7) District scolaire Floral Park-Bellerose Union Free; (8) District scolaire Elmont Union Free; (9) District scolaire Lynbrook Union Free; (10) District scolaire North Shore Central; (11) District scolaire Valley Stream Union Free 24; (12) District scolaire Valley Stream Union Free 13; (13) District scolaire Valley Stream Union Free 30; (14) District scolaire Baldwin

Union Free; (15) District scolaire Garden City Union Free; (16) District scolaire Rockville Centre Union Free; (17) District scolaire Island Park Union Free ; Comté de Rockland : (18) District scolaire Haverstraw-Stony Point Central; et

ATTENDU QU'étant donné les difficultés pour joindre les populations des comtés cités dessus une telle extension est éminemment garantie ;

EN CONSÉQUENCE, je soussigné, ANDREW M. CUOMO, Gouverneur de l'État de New York, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la section 925-a de la Loi sur les Impôts fonciers, étends par les présentes la période de paiement sans intérêt ni pénalité des impôts des districts scolaires dus aux alentours du 10 novembre 2012 dans les districts scolaires cités ci-dessus du comté Nassau à vingt et un jours à compter de la date limite à laquelle les impôts sont recouvrables; et

DE PLUS, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la section 925-a de la Loi sur les Impôts fonciers, j'étends par les présentes de manière rétroactive la période de paiement sans intérêt ni pénalité des impôts des districts scolaires dus aux alentours du 5 novembre 2012, dans les districts scolaires cités ci-dessus du comté de Rockland à vingt-et-un jours à compter de la date limite à laquelle les impôts sont recouvrables; et

DE PLUS, ce décret peut être révisé et amendé pour allonger la période de paiement des impôts scolaires d'autres districts scolaires des comtés touchés par l'ouragan Sandy.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé ma signature et le sceau
de l'État dans la ville d'Albany le treize
novembre de l'année deux mille douze.

PAR LE GOUVERNEUR

Secrétaire du Gouverneur